

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 29 septembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 57

L'An deux mil vingt-deux,

Le 05 octobre, à 19h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle polyvalente de Tourny, sous la présidence de Monsieur Thomas DURAND – Maire.

### **Étaient présents :**

Arnaud-Rodrigue ADONON, Fabienne BERNARD, Angéline BYLYKBASHI, Aurélie CALLENS, Richard CARILLET, Fabrice CAUDY, Benoit COLLARD, Patricia DARBO, Rénald DELALIN, Annick DELOUZE, Fabrice DUBOIS, Thomas DURAND, Samantha DURAND-PORTOGHESE, Bernard DURDANT, Daniel FOUCHER, Jean FREMIN, Pascal HEMET, Patrick HERICHE, Michel JOUYET, Cathy KOMORNICZAK, Paul LANNOY, Pascal LEJEUNE, Dominique LERENARD, Grégory LEROUX, Sandrine MAHON, Paul MERCIER, Catherine MIKLARZ, Véronique MONFILLIATRE, Corinne NOEL, Patrice NOEL, Michel OZANNE, Valérie PAGESY, Pierre PENIN, Valérie PHILIPPE, Isabelle PORTIER, Arthur REGNIER, Christophe RENAUD, Jérôme RICHARD, Fabien RICHARD, Isabelle RIHOUAY, Marie ROUSSEAU, Michèle SEMBEL, Marilyn STAHL, Jean-Philippe TROUILLET

### **Étai(en)t absent(s) avec pouvoir :**

Jean-Marie DELISLE donne pouvoir à Arnaud-Rodrigue ADONON

Catherine DESILE donne pouvoir à Thomas DURAND

Sophie INCERTI donne pouvoir à Arthur REGNIER

Lydia LACROIX donne pouvoir à Patrick HERICHE

Xavier MARION donne pouvoir à Fabienne BERNARD

Jessica POTEL donne pouvoir à Bernard DURDANT

Bruno QUEMENER donne pouvoir à Isabelle RIHOUAY

Anne-Françoise ROSTAING donne pouvoir à Valérie PAGESY

**Étai(en)t absent(e)s :** Natacha DE BEAUDRAP, Martial LAMOURET, Chantale LE GALL Nathalie MICHEL, Dominique RABET

**Secrétaire de séance** : Pascal LEJEUNE

## N° DEL-2022\_094 - Tarif du spectacle de cirque de Noël

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** le rapport de présentation du maire,

**Considérant** les actions de la commune en faveur du lien social,

**Considérant** le spectacle de cirque prévu à Vexin-sur-Epte le 11 décembre 2022 dans le cadre des festivités de fin d'année,

**Considérant** que le cirque assurera 2 représentations sur la journée pour une capacité totale de 1600 places,

**Considérant** que les places seront offertes aux familles de Vexin-sur-Epte (c'est-à-dire par foyer : maximum de 2 accompagnants + chaque enfant mineur à charge),

**Considérant** l'intérêt de proposer à d'autres personnes les places restantes,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, par 45 POUR et 7 CONTRE, décide :**

- **D'INSTAURER** un tarif de 5 euros par personne habitant le territoire de Vexin-sur-Epte sans enfant mineur à charge et 10 euros par personne extérieure à la commune,
- **DE DIRE** que les recettes résultant de cet événement seront imputées au Chapitre 70, article 7062 service (Code Fonctionnel 020).
- **D'AUTORISER** monsieur le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette manifestation et à l'exécution de la présente délibération.

Certifier exécutoire compte  
tenu de la publication  
effectuée le **11 OCT. 2022**

Et de la télétransmission  
en Préfecture le **11 OCT. 2022**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre suivent les signatures, extrait conforme.**

Le Maire,  
**Thomas DURAND.**



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).